





















### Participants:

Nom	Prénom	Structure	Fonction	Dpt
SELOSSE	Antoine	Mairie de Lathus	Maire	86
		Saint Rémy		
SOUILLE	Christian	Mairie de Lathus Saint Rémy	1 <sup>er</sup> adjoint	86
METIVIER- LOPEZ	Frédérique	Mairie de Lathus Saint Rémy	Adjointe en charge de l'aménagement et de l'environnement	86
BIAU	Bernard	Mairie de Soyaux	Chargé de mission transition écologique et projets	16
MOREAU	Jérôme	PETR du Ruffécois	Co-directeur et chargé de mission environnement	16
SERINO	Jérémy	PETR du Ruffécois	Animateur LEADER	16
DAUTRICOURT	Arnaud	Mairie d'Échillais	Adjoint au maire	17
POTEAU	Benjamin	Mairie de Saintes	Directeur Patrimoine et cadre de vie	17
MALARET	Emmanuel	Mairie de Saintes	Chargé de mission paysage & biodiversité	17
MONNET	Célia	Mairie de Saintes	Chargée de transition écologique	17
FILLOUX	Yannick	Mairie de la souterraine	Responsable service biodiversité et gestion des milieux naturels	23
GUINOT	Dominique	Mairie de La Celle- Dunoise	Adjoint au maire , délégation environnement	23
CARCAT	Camille	Mairie de La Cellette	Maire	23
SENGEL	Claire	Communauté de Communes MACS	Chargée de mission biodiversité	40
GALLOU- REMAUDIERE	Alain	Commune de Dissay	Adjoint à l'environnement	86
LEBRUN	Pierre	CPIE Lathus	Chargé de mission Bocage - Intervenant	86
ROUMEGOU	Elodie	Prom'haies	Charge de mission - Intervenante	86
LYONNET	Thibault	CCVG	Technicien - Intervenant	86
CESARI	Véronique	OFB	Chargée de mission partenariats stratégiques	
ROZAT	Marie	DREAL NA SPN	Chef de projet gouvernance, stratégie biodiversité et partenariats	
BROCHARD	Christelle	Région Nouvelle- Aquitaine	Chargée de mission environnement et biodiversité	
SIMON	Géraldine	ARB NA	Directrice (agent)	
REGNERY	Baptiste	ARB N-A	Responsable pôle accompagnement	
LIGNIE	Nicolas	ARB NA	Chargé de mission	
SELLIER	Marie	ARB NA	Chargé de communication	
PINEAU- MEUNIER	Marie- Amélie	ARB NA	Chargé de mission	

## Introduction et présentation du territoire hôte

Après un temps d'accueil et une introduction par Nicolas Lignie, chargé de mission Accompagnement des porteurs de projets à l'ARB NA, la parole est donnée à Mme Métivier-Lopez, adjointe au Maire de Lathus-Saint-Rémy, en charge de l'Aménagement et de l'Environnement. Appuyée par Christian Souille, premier adjoint au Maire de Lathus-Saint-Rémy, la commune nous est présentée avec ses principales caractéristiques et notamment sa très grande superficie.



Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) a été mené de 2021 à 2023. En parallèle, la commune est reconnue Territoire Engagé pour la Nature en 2022, lors de la première session.

Dans son plan d'actions, la commune a un axe important sur les haies. En effet, la commune possède un bocage historique, avec plus de 1 000 km de haies et près de 200 km de sentiers de randonnées avec une convention de gestion partenaire. Les pratiques agricoles, notamment d'élevages, sont étroitement liées aux services rendus par les haies : ombrages, chênes pour nourrir le bétail et autres.

Sur ce territoire des Brandes du Montmorillonnais, le sol est granitique et peu profond : il n'y a donc pas d'autres cultures possibles que l'élevage sur petites parcelles, suite au défrichage. Cette entité paysagère particulière est nommée « Terres froides ».

La commune possède plus de 8 000 ha de SAU et près de 80 exploitations agricoles (commune la plus agricole du département) essentiellement en élevage, sauf une. Elles sont majoritairement en production ovine. La taille des exploitations a beaucoup évolué ces dernières décennies pour passer de 45 à 50 ha dans les années 1980 à 100 à 130 ha actuellement. L'évolution a également entraîné un abandon des productions ovines au profit des productions bovines. Près de 60% des exploitations sont engagées dans une démarche qualité et près de 30% de la SAU bénéficie de MAEC.

La production de matière organique des élevages permet d'utiliser peu d'engrais minéraux : ce qui est un atout de ce territoire.

Il y a eu une perte conséquente des haies, en lien avec la restructuration et l'agrandissement des fermes : près de 215km de haies ont disparues depuis 1950 (soit environ 20%) en lien avec l'agrandissement des parcelles également qui sont passées de 1 à 2 ha à l'époque à 4 à 5 ha en moyenne actuellement.

Suite à l'ABC, il y a eu la mise en place d'un réseau de fermes pilotes dans le cadre du projet « Bocage de demain » en partenariat avec le CPIE de Lathus-Saint-Rémy qui seront illustrées par les visites de l'après-midi.

Concernant la sensibilisation, au terme de l'ABC, la commune a conclu sur l'importance de valoriser les pratiques agricoles positives. Ils ont ainsi organisé des veillées à la ferme ainsi que des randonnées nocturnes dînatoires chez des agriculteurs.

Suite à cette présentation et quelques échanges entre les participants et les représentants communaux, les participants se sont répartis en 3 groupes afin d'échanger sur des thématiques préalablement définies. Les groupes se sont déplacés sur les 3 thématiques afin de partager sur leurs difficultés rencontrées, leurs solutions apportées et leurs critères de réussite.



#### Pour en savoir plus :

- → Diaporama : Présentation\_ARB NA\_01.10.2024
- → <u>Diaporama</u>: <u>Présentation\_Commune\_Lathus\_St\_Rémy</u>
- → Document complémentaire : Livret ABC Lathus St Rémy juillet2023

## Synthèse des échanges des tables rondes

# <u>Thématique 1</u>: Les pollinisateurs sauvages, comment agir dans les territoires ?

Près de 90% des plantes sauvages à fleurs ont besoin de la pollinisation animale pour leur reproduction, de même que 75% des cultures vivrières. Parmi les pollinisateurs, le rôle des insectes est déterminant et pourtant les populations continuent de s'effondrer.

#### Principales difficultés rencontrées

#### 1. Connaissance et sensibilisation

- Manque de données et d'expertise locale par insuffisance de naturalistes pour documenter les cycles de vie et les interactions écologiques des pollinisateurs.
- Problèmes liés aux protocoles d'observation avec biais dans les méthodes utilisées
- Mobilisation citoyenne insuffisante
- Idéologies et perceptions négatives des plantes sauvages et naturelles, qui sont souvent associées à un manque d'entretien ou d'esthétisme.

#### 2. Aménagements et continuités écologiques

- Qualité des milieux défavorables ou de mauvaise qualité
- Respect difficile des continuités écologiques
- Gestion différenciée des bords de routes mal perçues par les citoyens

#### 3. Changements de pratiques agricoles et paysagères

- Traitements phytosanitaires et techniques agricoles
- Manque de végétaux locaux
- Décalage phénologique entre pollinisateurs et plantes (changement climatique)
- Fauchage et matériel limités par des budgets insuffisants

#### 4. Problèmes structurels et temporels

- Manque de moyens financiers
- Opposition entre approche naturaliste (favorisant la biodiversité) et une vision horticole (plantes standardisées)

#### 5. Spécificités des pollinisateurs

- Pollinisateurs nocturnes négligés dans les études et les actions de préservation.
- Approche écosystémique absente (interactions complexes entre espèces, habitats et pratiques humaines)

#### Principales solutions apportées

#### 1. Collecte de données et sensibilisation des citoyens :

- Améliorer la connaissance des zones d'inventaire par exemple grâce au SPIPOLL (protocole + démarche partenariale)
- Rencontres régulières avec les citoyens

#### 2. Gestion des espaces naturels :

- Protocole pour l'entretien des espaces naturels (actions en régie ou contractuelles).
- Libre évolution des "ourlets" et bandes enherbées pour préserver des habitats naturels.
- Identification des zones de renaturation
- Importance des interfaces écologiques à préserver.

#### 3. Sensibilisation et mobilisation :

- Convaincre et fédérer élus et agents à travers des formations ou discussions.
- Organiser des événements : balades, fêtes de la nature, animations

- Changement de regard sur les prairies et jardins : perception positive de ces espaces.
- Pédagogie continue pour maintenir l'engagement des acteurs.

#### 4. Stratégies et politiques publiques :

- Stratégie biodiversité : intégrer les enjeux de pollinisation dans les politiques locales.
- Politique incitative pour les particuliers : telles que la création de refuges pour pollinisateurs
- Trame noire : Réduction de la pollution lumineuse pour protéger les pollinisateurs nocturnes.

#### 5. Expertise et outils adaptés :

- Connaissance scientifique du terrain grâce à l'appui d'experts pour guider les décisions.
- Réflexion sur l'utilisation de matériels plus petits et adaptés
- Équilibrer les pratiques entre les différents acteurs locaux pour une gestion harmonieuse.

#### Principaux critères de réussite

- 1. Participation et sensibilisation via des inventaires participatifs, un réseau de veilleurs pour un suivi régulier et la formation et sensibilisation des agents impliqués et des élus pour assurer un soutien politique.
- 2. Cahier des charges et suivi par des naturalistes pour garantir le respect des objectifs avec des actions exemplaires et inspirantes ciblant un public capable d'agir.
- 3. Actions spécifiques sur les milieux agricoles
  - Développement de bandes mellifères en semences locales labellisées « Végétal local »
  - Conventionnements avec des agriculteurs pour l'entretien des haies diversifiées, des prairies fleuries et la gestion des terres (via des partenariats avec le Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) par exemple).
  - Subventions pour encourager la plantation de haies et de prairies adaptées.
  - Protocoles spécifiques pour le nettoyage des machines agricoles, évitant la dispersion non contrôlée des graines.
- 4. Approche écosystémique et locale pour permettre aux décideurs d'adapter les actions au contexte écologique. Notamment via une collecte et valorisation locale de graines pour assurer une implantation durable, ou avec une vérification de la provenance des graines ou végétaux locaux.
- **5. Résultats et validation :** Suivi de la biodiversité avec validation scientifique (via l'Atlas de la Biodiversité Communale ABC par exemple).
- **6. Stratégie d'accompagnement et de sollicitations** auprès des décideurs et institutions pour renforcer les soutiens et des acteurs locaux par le biais de conventions et subventions adaptées.

# Thématique 2 : La gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE), quels enjeux pour les collectivités ?

Les espèces exotiques envahissantes sont la 5<sup>ème</sup> cause d'érosion de la biodiversité. Elles se propagent à un rythme sans précédent (+ 12 EEE par Département tous les 10 ans) et génèrent des coûts de gestion importants pour les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels et de réseaux.

#### Principales difficultés rencontrées

- 1. Problèmes liés à la réactivité (retard dans l'identification) et à la coordination entre les acteurs (retard dans la mise en œuvre des actions)
- 2. Contraintes environnementales et humaines : influence du climat sur la propagation et le comportement des EEE, aléas anthropiques peuvent accidentellement aggraver le problème.
- **3. Défi socio-économiques :** coûts élevés et absence de solutions adaptées standardisées qui complique les interventions
- **4. Sensibilisation et engagement des propriétaires et du grand public** : manque de prise de conscience des propriétaires de terrains touchés qui ne réalisent pas toujours l'impact des EEE ou leur responsabilité dans la lutte contre celles-ci
- **5. Connaissances scientifiques et politiques :** méconnaissance des mécanismes écologiques et manque de volonté politique ou de financement

#### Principales solutions apportées

- 1. Approche collaborative et partenariale entre acteurs locaux, institutions, chercheurs et citoyens, désigner des référents formés et développer des observatoires pour surveiller l'évolution des espèces et partager les informations sur leurs cycles biologiques et les méthodes de gestion
- 2. Adaptation des actions selon les contextes en ciblant des périodes clés dans le cycle de vie des espèces, en optant pour de la gestion différenciée avec une observation continue
- 3. Renforcement des capacités humaines et matérielles avec des équipes dédiées comme les brigades nature, en formant les acteurs concernés (élus, services techniques, et grand public) et en intégrant la sensibilisation dès l'école pour mieux préparer les générations futures.
- **4. Communication et sensibilisation** en informant le grand public et les décideurs locaux des enjeux et des actions à mener et en organisant des campagnes de sensibilisation adaptées et ciblées pour susciter leur participation active.
- **5. Méthodes et outils de gestion :** privilégier des approches locales ou globales selon la situation et mettre en place des outils pour suivre l'évolution des populations d'espèces envahissantes et adapter les stratégies en conséquence.

#### Principaux critères de réussite

- 1. Maintien d'une pression constante pour réduire la prolifération des espèces envahissantes grâce à des actions régulières et durables (contrôle, arrachage, gestion mécanique, sensibilisation)
- **2. Veille efficace**, par les gestionnaires et citoyens, pour identifier rapidement l'apparition ou la progression d'une espèce envahissante.
- 3. Tirer profit des espèces implantées par une valorisation économique ou écologique des EEE dans les cas où leur éradication totale est irréaliste.
- **4. Maintien de l'équilibre écologique** pour réduire les impacts des espèces envahissantes tout en préservant la biodiversité locale (restauration, renfort des espèces locales)

# <u>Thématique 3 : L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, vous en êtes où ?</u>

Chaque année en France métropolitaine, plus de 20 000 hectares sont artificialisés. La loi Climat et résilience fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050, avec, pour y parvenir, un seuil intermédiaire de réduction de 50 % de ce rythme d'ici 2031.

#### Principales difficultés rencontrées

#### 1. Problèmes de méthodologie et de planification

- Approche innovante de l'aménagement nécessaire mais difficile face aux pratiques et à l'urbanisation « désordonnée »
- Manque de repères et de méthodologie concrète et d'exemples inspirants
- Mesure de l'artificialisation controversée qui complique la prise de décision

#### 2. Conflit d'usages et priorités concurrentes

- ZAN vs ENR (Énergie Renouvelable) : conflit potentiel
- Forte opposition entre les usages du sol, notamment dans les espaces sous tension
- Équilibre territorial difficile à trouver en conciliant les enjeux économiques, démographiques et environnementaux

#### 3. Cadres réglementaires et institutionnels inadaptés

- Intégration complexe dans les documents d'urbanisme (PLU- Plan Local d'Urbanisme
   / PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal) déjà adoptés ou en cours de validation
- Planification à l'échelle intercommunale difficile notamment en terme de répartition des compétences
- Concurrence entre les différents niveaux de gouvernance

#### 4. Modèles urbains et pratiques d'aménagement à réinventer

- Modèles traditionnels inadaptés (exemple des lotissements)
- Projets de densification ou requalification urbaine à préférer mais présentent des contraintes techniques, économiques et sociales

### Principales solutions apportées

#### 1. Changer les mentalités et pratiques

- Penser autrement : adopter une nouvelle approche de l'aménagement, axée sur la préservation des terres agricoles et naturelles
- Se documenter et s'inspirer des bonnes initiatives ou projets exemplaires
- 2. Mobiliser les acteurs-clés : collectivités locales, citoyens, entreprises, associations et experts doivent être inclus dans les décisions d'aménagement
- 3. Mettre en place des projets cohérents avec des plans d'aménagement adaptés, intégrant les objectifs ZAN dès la conception tout en renforçant les compétences des acteurs locaux par la formation

#### 4. Aménager de manière stratégique en pensant à l'échelle intercommunale

- Spatialiser le développement économique au niveau des SCOT pour mieux répartir les activités en fonction des ressources et des contraintes locales
- Mettre en cohérence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLUi pour aligner les échelles territoriales pour une planification intégrée
- **5. Communiquer et sensibiliser** sur l'intérêt de changer les logiques d'aménagement, en termes d'avantage écologiques, économiques et sociaux
- **6. Accompagner avec des moyens** adaptés : Etat-Région, ressources et ingénierie pour réhabiliter les friches urbaines
- **7. Encourager des solutions adaptées** : écoquartiers, équilibre entre préservation des terres agricoles et intégration des zones industrielles

#### Principaux critères de réussite

- 1. Implication des élus pour l'intégration dans les stratégies territoriales
- 2. Montée en compétence des techniciens et acteurs locaux
- 3. Retour à l'esprit de la loi Climat et Résilience en valorisant la **multifonctionnalité des** sols (préservation des fonctions écologiques, agricoles et urbaines)
- 4. Valorisation des friches sans enjeu écologique



# Les nouvelles exigences TEN

Après ces échanges, les nouvelles exigences liées aux futures candidatures TEN ont été présentées, et notamment pour les collectivités qui vont entrer dans une démarche de renouvellement de leur reconnaissance.

Les principaux points à retenir sont :

- → La signature d'une charte d'engagement dès la candidature
- → Les conditions pour la réalisation du bilan des actions pour les collectivités arrivant en fin de reconnaissance, ainsi que l'éventuel renouvellement de leurs candidatures
- → Les nouvelles exigences liées au plan d'action
- → La mise en place d'une stratégie locale pour la biodiversité, avec un accompagnement possible de l'ARB NA
- → La labellisation « SRB » Stratégie Régionale de la Biodiversité

#### Pour en savoir plus :

→ Diaporama: Présentation ARB NA 01.10.2024

# **LA HAIE**

## Présentation par les partenaires du territoire



## Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)

#### Historique et prise en compte des haies sur le territoire

Il y a environ dix ans, il y a eu un arrachage massif de haies : en un week-end, environ dix kilomètres de haies ont été complètement arraché, sur une même commune et sur la même exploitation. L'impact sur le paysage a été significatif et a permis aux élus de tous bords de réaliser qu'il fallait préserver la haie, car elle était un élément varié du paysage mais elle n'était pas spécifiquement prise en compte dans les documents cadre de la collectivité.



Depuis, plusieurs plans ont pris en compte la haie, notamment le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le plan paysage « transition énergétique » et enfin la haie est inscrite dans le PLUi qui va être validé d'ici quelques semaines.

A partir de toutes ces actions planifiées, une stratégie sur le bocage a été formalisée pour permettre de travailler avec les partenaires régionaux du territoire.

#### La stratégie Bocage du territoire

Cette stratégie bocage possède plusieurs axes :

- Un axe sur la plantation et la régénération du bocage,
- Un axe sur la sensibilisation grand public avec des animations, en partenariat avec le CPIE de Lathus-St-Rémy
- Un axe sur le développement des connaissances avec le CPIE et le projet
   « bocage de demain » notamment
  - Un axe sur la protection du bocage, dans le cadre du PLUi
- Un axe sur la valorisation économique, avec la création d'une filière bois énergie sur le territoire sous le Label Haie
- Un axe sur la sensibilisation technique, principalement auprès des gestionnaires de voiries, car il y a un réseau dense de chemins et voiries sur lequel les entretiens annuels ne sont pas toujours réalisés en accord avec le Label Haie.



#### La charte d'engagement de gestion des haies proposée par la CCVG

La charte de gestion des haies a été créés pour que les collectivités s'engagent sur les bonnes pratiques de gestion, reprises du Label Haie et adaptées à ce que fait la commune. En effet, souvent la commune n'est pas propriétaire des haies et ne peut donc pas receper une haie sans l'autorisation de l'agriculteur propriétaire de la parcelle. Cette charte permet également de proposer des modalités de taille en accord avec ce qui est demandé aux agriculteurs dans le Label Haie.

L'objectif de cette charte est d'abandonner certaines pratiques et notamment les types d'entretiens où la haie est arrachée, taillée « au carré » ou complètement broyée, déchiquetée. Indéniablement, ces pratiques affaiblissent le végétal à chaque fois et deviennent une des causes de dépérissement de la haie et de sa disparition. Parmi les axes prioritaires d'actions, il y a la taille sommitale, qui engendre moins de casse, moins de passage de tracteur et permet ainsi des économies pour les communes. Cependant ces pratiques sont ancrées depuis plusieurs décennies et procurent un sentiment de « beau » et de « propre » qui est à faire évoluer dans l'imaginaire collectif. Des actions de communication seront indispensables pour transmettre les avantages de ces nouvelles modalités de taille.

#### Précisions sur les modalités de taille

Pour les arbres de haut-jet, lorsque le diamètre augmente, la préconisation est de laisser pousser la haie en dessous jusqu'à 30 cm d'épaisseur de chaque côté par rapport à l'axe du tronc plutôt que de réduire trop en taillant à l'intérieur de la haie et en risquant de blesser les arbres également.

Concernant la période de taille, les collectivités ne sont pas soumises à une période spécifique néanmoins les agriculteurs y sont soumis : par respect pour le monde agricole, la CCVG s'est aligné sur les mêmes périodes.

Par ailleurs, la régénération naturelle est privilégiée car cela permet à la commune de réaliser des économies.

La communauté de communes Vienne et Gartempe gère 2000 kilomètres de voirie, 400 kilomètres de sentiers et s'applique cette charte à elle-même. Elle demande également aux prestataires de l'appliquer sur ses voiries.

Les communes ne sont pas obligées d'appliquer ces consignes d'entretien, mais la charte est présentée dans les conseils municipaux afin de sensibiliser le plus largement possible.

Pour la charte, il y a deux niveaux d'engagement :

- <u>Niveau 1</u>: les communes signent la charte, qui est associée à un guide de bonnes pratiques, rédigé par la CCVG. Les communes s'engagent, mais la CCVG ne contrôle pas les pratiques de la commune, car la volonté principale est de faire évoluer les pratiques
- Niveau 2 : il permet d'aller plus loin notamment en faisant l'inventaire des haies gérées par la commune. Sur chaque bord de route, les haies sont observées pour définir les typologies et les types d'entretien qui pourront être mis en œuvre. Une cartographie où les haies sont identifiées, localisées et associées à un mode d'entretien, est élaborée à destination des agents communaux : c'est le plan de gestion. Un guide de gestion explicitant les types d'entretien, en fonction de conditions particulières est également fourni : par exemple, aux abords des carrefours routiers, où la problématique de la visibilité se pose, il y a des consignes particulières.

#### Précisions sur le plan de gestion

Pour élaborer le plan de gestion, il faut repérer les routes, les chemins, ce qui a besoin d'être entretenu tous les ans ou non. En effet, il y a de nombreux chemins qui ne sont empruntés que par des piétons et une taille tous les deux ans suffira pour l'entretien.

Il faut également repérer les contraintes de sécurité : les lignes électriques, les lignes téléphoniques, les carrefours dangereux.

Ces repérages permettent également de repérer les linéaires où la collectivité pourra planter des haies dans le futur.

Pour le financement de l'ensemble de ces actions en lien avec les haies, la CCVG a candidaté à un appel à projet régional mais ils n'ont pas encore eu de réponse.

Sur la CCVG, il y a 55 communes dont 26 communes qui ont adhérées à la charte. Il y a 14 communes en niveau 2 et 12 communes en niveau 1. Certaines sont engagées depuis moins d'1 an et délibèrent déjà pour passer du niveau 1 au niveau 2.

#### Pour en savoir plus :

→ Diaporama : Présentation\_CCVG\_01.10.2024



## **Prom'haies**

Prom'haies est une association qui a 4 grands objectifs de travail :



#### → Objectif 1 : La sensibilisation

Toutes les informations de vulgarisation sont sur leur site internet, notamment des plaquettes sur les rôles des haies, la biodiversité, la faune auxiliaire, la gestion courante.

#### → Objectif 2 : La plantation

Prom'haies propose un accompagnement technique des porteurs de projets (collectivités, agriculteurs, particuliers) dans leur projet de plantation avec des prestations sur mesure en fonction des objectifs, notamment pour la compréhension des dispositifs financiers et le montage final des dossiers.

**Quelques chiffres**: depuis 1989, Prom'haies a planté environ 2 500 000 arbres.

En 2023-2024, l'association a accompagné à peu près 429 porteurs de projets. Elle a installé 220 000 plants, planté 117 kilomètres de haies et planté 6 800 arbres en agroforesterie intraparcellaire (arbres au sein des parcelles agricoles). Cette pratique, qui se généralise de plus en plus, permet des bénéfices en élevage et en grandes cultures.

Sur l'ensemble des plantations faites, 68 800 plants étaient labellisés en végétal local. C'est un label crée en 2019, qui certifie l'origine du plant. Il permet une grande adaptabilité à nos sols et une bonne résistance des plants grâce à un prélèvement des fruits des haies sauvages dans des régions d'origine relativement similaires.

#### → Objectif 3 : L'accompagnement

L'accompagnement concerne principalement les collectivités sur la gestion courante de leurs haies. Prom'haies propose également des formations de taille agro-forestière ou de greffage.

Des inventaires participatifs, pour évaluer l'existant, sont également réalisés car chaque haie aura un ou des rôle(s) bien spécifique(s).

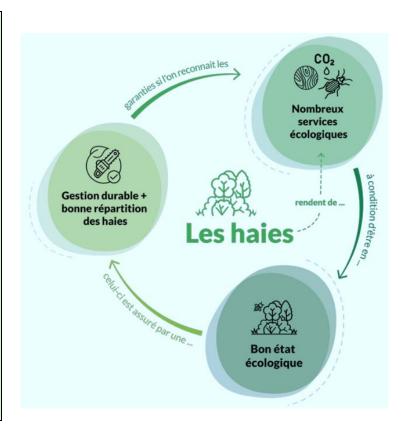
#### → Objectif 4 : L'innovation

Innovation concerne les expérimentations et les nouvelles pratiques. Ils sont engagés dans la démarche du « Végétal local », mais également dans l'utilisation de graines biodégradables, de paillage biodégradable et des expérimentations de régénération naturelle.

#### Rappel des enjeux autour de la haie

Les haies jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, la gestion de l'eau, la prévention des inondations, la préservation des sols, le climat et la santé. De plus, la diversité d'essences dans la palette végétale des haies est importante et augmente les diversités faunistiques et floristiques. Elles freinent également le ruissellement des eaux, limitant ainsi les risques d'inondation et absorbent les pesticides contenus dans l'eau avant qu'ils n'atteignent les rivières.

En tant que corridors écologiques, les haies renforcent la diversité des espèces animales et végétales, surtout dans les paysages semi-naturels comme à Lathus St Rémy. Contrairement aux zones d'agriculture intensive, ces environnements riches en haies et prairies maintiennent un écosystème équilibré.



Dans le département de la Vienne, le territoire de la CC Vienne et Gartempe concentre 46 % des haies du département, malgré une superficie représentant seulement 28 % de celui-ci, témoignant de l'importance du bocage dans cette région.

#### Pour préserver le bocage : l'inventaire participatif et le classement des haies

Pour préserver le bocage, il faut avant tout préserver l'existant et pour cela, il y a plusieurs moyens d'agir.

→ Premièrement, la connaissance du bocage est très importante car « on ne préserve que ce que l'on connaît ».

La transmission des savoirs sur les haies peut se faire par le biais d'inventaire participatif.

L'inventaire participatif consiste à inventorier toutes les haies d'un territoire, en identifiant les différentes typologies de haies : hautes, basses, qui jouent un rôle contre l'érosion des sols, etc....

Les paramètres relevés dans les inventaires participatifs sont :

- Les types de haies que l'on rencontre
- La largeur,
- La densité de la haie, c'est le maillage qu'il va y avoir sur un secteur
- La qualité, principalement de l'entretien car une haie avec des grands arbres qui paraît correcte, peut être en mode rideau et de ce fait, ne joue pas pleinement tous les rôles.

Prom'haies réalise de nombreux inventaires participatifs avec les collectivités, notamment celles qui veulent protéger les haies dans leurs documents d'urbanisme.

→ Ensuite, au sein des collectivités des actions peuvent être réalisées : comme insérer des emplacements réservés pour pouvoir planter des haies ou choisir de classer une haie dans le PLU (type EBC – Espace Boisé Classé) car elle est importante pour le paysage.

#### Le Label Haie

Le Label Haie est un autre levier de préservation des haies. C'est un dispositif de certification des pratiques de gestion des haies et des filières de distribution du bois issu des haies, en France.

Le Label Haie garantit :

- → Des haies pérennes, en bon état écologique et à la maille fonctionnelle grâce au réapprentissage des pratiques de gestion adaptées
- → Du bois durable, local et éthique grâce à une filière contrôlée de la haie à la chaufferie

Les ambitions du Label Haie sont de préserver et restaurer ce patrimoine végétal, en faisant évoluer les modes de gestion pour assurer le renouvellement des haies et leurs fonctionnalités écosystémiques et en développant une économie autour des haies pour que l'agriculteur y retrouve un intérêt économique et sociétal.

Le Label Haie, fonctionne selon un principe de certification qui repose sur :

- → Un cahier des charges « Gestion »
- → Un cahier des charges « Distribution »
- → Un système de certification mixte avec un organisme certificateur indépendant et des audits internes.
- → Un outil informatique de traçabilité qui est utilisé pour suivre le bois de la haie jusqu'à sa destination finale.

Les gestionnaires de haies reçoivent un accompagnement technique pour intégrer le label et améliorer leurs pratiques, ce qui est notamment proposé par Prom'haies, en tant que référent régional (avec le CPIE Creusois). Ces accompagnements vont permettre d'inventorier toutes les haies chez un exploitant, pour lui donner des conseils de gestion et potentiellement Journée du club des engagés TEN – 01/10/2024 – Lathus-Saint-Rémy

ABR NA – Page 14 /17

programmer de l'exploitation des haies. Celle-ci pourra se faire par le biais du recépage qui permettra à la haie de se régénérer. Ces pratiques doivent être encadrées afin d'éviter les pillages massifs de bois que l'on observe dans certains secteurs.

Le Label Haie est principalement à destination des agriculteurs qui souhaitent adopter des pratiques de gestion durable pour leurs haies, mais également des distributeurs de bois (entreprises et collectivités) qui veulent garantir la provenance éthique et durable de leur bois et enfin, des institutions et organisations (collectivités territoriales, institutions nationales et organisations agricoles) qui soutiennent la préservation des écosystèmes.

#### Pour en savoir plus :

→ Diaporama : Presentation Prom'haies 01.10.2024

#### Et pour plus d'informations :

- → Le Label Haie : un label pour préserver les haies et haies bocagères
- → Le site internet de Prom'haies
- → <u>Le webinaire de l'ARB NA</u> témoignage sur les inventaires participatifs des haies, avec Prom'haies et la commune d'Oroux (79) de 27 min à 1h02.



### Les visites de terrain

### Présentation du projet « Bocage de demain » par le CPIE



Le CPIE a présenté le projet « Bocage de demain », qui a permis de mettre en place des phases d'expérimentation sur les haies en propriété du CPIE.

Il y a eu un premier recensement exhaustif de l'ensemble du linéaire de haie du centre équestre, afin d'identifier l'ensemble des espèces présentes et leurs répartitions pour permettre une gestion adaptée et spécifique.

Ensuite, un travail d'identification de l'ensemble des individus présents sur l'ensemble du linéaire de haie a été effectué. Le principe est d'avoir un recensement exhaustif de chaque végétal pour pouvoir suivre leur évolution, mais aussi adapter l'entretien et enfin choisir des individus de remplacement dans les interstices vides, le plus en adéquation et en complémentarité avec les spécimens déjà présents.

Avec ce choix, les plantations sont réalisées selon différentes modalités et un suivi de ces dernières est réalisé les premières années afin d'analyser les besoins des jeunes végétaux et d'optimiser les travaux nécessaires.

Toutes ces expérimentations ont permis d'importants retours d'expériences qui ont pu bénéficier à l'ensemble des agriculteurs du territoire qui se sont impliqués dans le projet « Bocage de demain ».

Un important travail multipartenarial est également à l'œuvre sur le territoire, que ce soit en termes d'accompagnement des porteurs de projets, mais également de la collectivité et enfin sur la création d'une filière bois-énergie locale.



# Visite de l'exploitation agricole – EARL du Marronnier chez M. & Mme Bousseau



Suite à l'observation du vieillissement et du dépérissement des haies et grâce au projet « Bocage de demain », une dizaine d'agriculteurs du territoire ont bénéficié d'un accompagnement par le CPIE de Lathus-Saint-Rémy.

Au sein de la ferme visitée, exploitation en élevage bovin viande de 230 ha, la majorité des parcelles ont une taille réduite de 4 à 5 ha, principalement entourées de haies.

Pour aboutir à la replantation de haies, dans le cadre du dispositif « Plantons des haies », le CPIE a effectué une évaluation du dépérissement et une identification des zones à replanter. Ensuite il y a eu un accompagnement dans le recherche de fournisseurs de végétaux locaux, puis lors de la plantation mais également du suivi des plantations grâce aux expérimentations menées par le CPIE.

L'agriculteur a pu témoigner des nombreux bénéfices des haies pour son élevage : les animaux bénéficient de la fraîcheur et de l'ombrage des haies et peuvent également s'y nourrir ponctuellement. Les haies rendent également des services écosystémiques en termes de gestion de l'eau et de la biodiversité sur la parcelle.

